

Reitmans (Canada) Limitée présente ses résultats du troisième trimestre

MONTREAL, le 19 déc. 2024 /CNW/ - Reitmans (Canada) Limitée (« RCL » ou la « société ») (TSXV: RET) (TSXV: RET.A), un des principaux détaillants de vêtements spécialisés au Canada, présente aujourd'hui ses résultats financiers pour le troisième trimestre de l'exercice 2025. À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour la période de 13 semaines close le 2 novembre 2024 (le « troisième trimestre de l'exercice 2025 ») sont comparées aux données des 13 semaines closes le 28 octobre 2023 (le « troisième trimestre de l'exercice 2024 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats pour la période de 39 semaines close le 2 novembre 2024 (les « neuf premiers mois de l'exercice 2025 ») sont comparées aux données des 39 semaines closes le 28 octobre 2023 (les « neuf premiers mois de l'exercice 2024 »). Tous les montants sont en dollars canadiens.

Faits saillants du troisième trimestre

- Produits nets en baisse de 2,9 % à 187,7 millions de dollars, en raison surtout de 11 magasins de moins et de l'incidence défavorable des températures chaudes à l'automne, et ventes des magasins comparables en baisse de 1,9 %
- Marge brute de 57,3 %, en hausse de 166 points de base, et stable à 107,6 millions de dollars
- BAIIA ajusté¹ en baisse de 3,8 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des frais d'occupation et de la perte de change
- Bénéfice net en baisse à 2,1 millions de dollars

« Le trimestre a subi l'incidence des températures plus chaudes qui ont retardé les ventes de vêtements d'automne. Cependant, nous avons obtenu un taux de marge brute plus élevé grâce au contrôle rigoureux des stocks et à la réduction des promotions qui s'est poursuivie », a déclaré Andrea Limbardi, présidente et chef de la direction de RCL. « Conformément à nos objectifs stratégiques, RW&CO a continué d'enregistrer des ventes exceptionnelles de vêtements pour hommes, et notre collection d'automne a été bien reçue par les clients de nos trois marques lorsque les températures ont baissé. »

« Le nombre de nos magasins a diminué par rapport à l'exercice précédent, puisque nous continuons d'optimiser les emplacements de nos magasins afin de suivre l'évolution des besoins de nos clients. Nous avons cependant ouvert trois nouveaux magasins sur des marchés stratégiques au cours du trimestre, et nous sommes motivés à continuer d'étendre notre présence et à mettre à profit la grande loyauté des clients de RCL. Par ailleurs, la modernisation du système de manutention de notre centre de distribution s'est poursuivie avec succès au troisième trimestre. »

Principales informations financières

(en millions de dollars, sauf la marge brute en pourcentage et le bénéfice par action) (non audité)	Troisièmes trimestres de			Neuf premiers mois de		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Produits nets	187,7	\$ 193,4	\$ (2,9) %	568,9	\$ 573,7	\$ (0,8) %
Marge brute	107,6	\$ 107,6	\$ 0,0 %	328,8	\$ 316,1	\$ 4,0 %
Marge brute en %	57,3	% 55,6	% 166 pdb	57,8	% 55,1	% 270 pdb
Frais de vente et charges générales et administratives ²	103,7	\$ 100,5	\$ 3,2 %	304,6	\$ 293,7	\$ 3,7 %
Bénéfice net	2,1	\$ 5,3	\$ (60,4) %	16,3	\$ 14,8	\$ 10,1 %
BAIIA ajusté ¹	3,8	\$ 9,5	\$ (60,0) %	28,0	\$ 27,5	\$ 1,8 %
Bénéfice par action :						
De base	0,04	\$ 0,11	\$ (63,6) %	0,33	\$ 0,30	\$ 10,0 %
Dilué	0,04	\$ 0,11	\$ (63,6) %	0,33	\$ 0,30	\$ 10,0 %

¹ Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements de ces mesures.

² Afin d'harmoniser la présentation de ce poste avec celle qui est utilisée dans le secteur, le poste intitulé « Frais de vente et de distribution et charges administratives » au troisième trimestre de l'exercice 2024 a été renommé « Frais de vente et charges générales et administratives ».

Données tirées du bilan (en millions de dollars) (non audité)	Aux		
	2 novembre 2024	28 octobre 2023	3 février 2024
Trésorerie	123,1	\$ 101,3	\$ 116,7
Stocks	141,3	147,9	122,0
Total des actifs courants	295,6	272,6	259,9
Immobilisations corporelles et incorporelles	79,7	65,4	71,2
Actifs au titre de droits d'utilisation	138,2	108,2	131,5
Total des actifs	533,9	473,9	490,8
Total des passifs courants	122,7	102,5	105,5
Total des passifs non courants	114,7	90,2	106,3
Capitaux propres	296,6	281,3	279,0

Aperçu du troisième trimestre

Les produits nets ont diminué de 5,7 millions de dollars, ou 2,9 %, pour s'établir à 187,7 millions de dollars, puisque la société avait 11 magasins de moins qu'un an plus tôt et que les températures automnales inhabituellement chaudes ont retardé les ventes de vêtements d'automne. Les ventes de magasins comparables¹, qui comprennent les produits nets liés au commerce électronique, ont diminué de 1,9 % malgré la hausse de la valeur en dollars par transaction.

La marge brute s'est établie à 107,6 millions de dollars, ce qui est comparable à celle du troisième trimestre de l'exercice 2024, tandis que la marge brute en pourcentage des ventes nettes a augmenté de 166 points de base pour se fixer à 57,3 %. L'augmentation de la marge brute en pourcentage des produits nets est essentiellement attribuable à la réduction des démarques et des activités de promotion par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté¹ a reculé de 60,0 % pour s'établir à 3,8 millions de dollars. La diminution de 5,7 millions de dollars est principalement attribuable à la hausse des frais d'occupation puisque bon nombre des accords de loyer préférentiels antérieurs ont été renouvelés à des taux plus près des loyers du marché actuels, à l'augmentation de la charge au titre du régime incitatif lié au rendement du personnel et à l'augmentation de la perte de change.

Le bénéfice net s'est établi à 2,1 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,04 \$), comparativement à un bénéfice net de 5,3 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,11 \$) un an plus tôt.

Conférence téléphonique

La société tiendra une conférence téléphonique le 20 décembre 2024 à 8 h 30, heure de l'Est, pour discuter de ses résultats financiers du troisième trimestre. Les parties intéressées peuvent se joindre à la conférence téléphonique en composant le 1-844-763-8274 ou le 647-484-8814 environ 15 minutes avant la conférence afin de s'assurer d'avoir une ligne.

Une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique sera accessible à l'adresse <https://www.reitmanscanadalimited.com/events-presentations.aspx?lang=fr>, dont la rediffusion sera accessible sur ce site Web pendant 12 mois.

Attribution d'options à la direction

Le 19 décembre 2024, la société a attribué 17 000 options visant l'achat d'actions de catégorie A

sans droit de vote de la société (les « options ») à un membre de la direction aux termes de son deuxième plan d'options sur actions modifié et mis à jour daté du 19 avril 2021, dans sa version modifiée. Les options sont assorties d'un prix d'exercice de 2,57 \$ et de conditions d'acquisition des droits liées à l'écoulement du temps, et leur date d'expiration est le 19 janvier 2028. L'attribution des options est faite dans le cadre du plan incitatif à long terme de la société, qui a été conçu pour encourager les membres de la direction à atteindre des objectifs financiers à long terme.

À propos de Reitmans (Canada) Limitée

Reitmans (Canada) Limitée (« RCL ») est l'un des principaux détaillants de vêtements pour femmes et pour hommes, qui compte des magasins de vente au détail partout au pays. La société exploite 390 magasins sous trois bannières distinctes, soit 223 Reitmans, 86 PENN. Penningtons et 81 RW&CO.

Pour en savoir plus, visitez le www.reitmanscanadalimitee.com.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Alexandra Cohen
Vice-présidente, Communications
Reitmans (Canada) Limitée
Téléphone : (514) 384-1140 poste 23737
Courriel : acohen@reitmans.com

Caroline Goulian
Chef des services financiers
Reitmans (Canada) Limitée
Téléphone : (514) 384-1140
Courriel : cgoulian@reitmans.com

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires

Le présent communiqué de presse fait mention de certaines mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt présentées à titre de renseignements supplémentaires, en complément des mesures conformes aux IFRS, pour permettre une compréhension plus poussée des résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en remplacement de l'analyse par la société de son information financière présentée en conformité avec les IFRS.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent communiqué de presse traite des mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »). Le présent communiqué de presse indique aussi le BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets, qui est considéré comme un ratio non conforme aux PCGR. Les produits nets correspondent aux ventes de marchandises diminuées des démarques et des retours (les « ventes nettes ») et comprennent les frais d'expédition facturés aux clients sur les commandes en ligne. La présentation du BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Le BAIIA ajusté se définit actuellement en tant que bénéfice net avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits d'intérêts, les charges d'intérêts, le gain sur la réduction du régime de retraite, le profit sur liquidation lié à la rente de retraite, la perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation nette d'actifs non financiers, ajusté pour l'incidence de certains éléments, y compris la déduction des charges d'intérêts et de l'amortissement relatifs aux contrats de location comptabilisés selon l'IFRS 16, *Contrats de location*. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement, et elle utilise cette mesure à ces fins. Selon la direction, le BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets indique les liquidités dégagées pour chaque dollar de produits nets. L'exclusion des produits et des charges d'intérêts, autres que les charges d'intérêts

sur les obligations locatives, tel qu'il est expliqué plus loin, élimine l'incidence sur le bénéfice des activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur nettes, sauf l'amortissement lié aux actifs au titre de droits d'utilisation, tel qu'il est expliqué plus loin, élimine l'incidence hors trésorerie, et l'exclusion de la perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le bénéfice net ou la perte nette présente les résultats des activités poursuivies. En vertu de l'IFRS 16, *Contrats de location*, les caractéristiques de certains contrats de location font en sorte que les paiements de loyers comptabilisés en résultat net au cours de la période où l'exécution ou l'utilisation se produit, tandis que d'autres contrats de location sont comptabilisés à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation dont l'obligation locative correspondante est comptabilisée, ce qui donne lieu à l'amortissement de ces actifs et à une charge d'intérêts de ces passifs. La direction présente son BAIIA ajusté de façon à refléter de façon uniforme les paiements qu'elle a versés relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Ainsi, la majoration initiale de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et des intérêts sur les obligations locatives est exclue du calcul du BAIIA ajusté, car cela reflète mieux l'incidence de ses contrats de location sur les flux de trésorerie d'exploitation.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net au BAIIA ajusté :

(en millions de dollars) (non audité)	Pour les troisièmes trimestres de		Pour les neuf premiers mois de	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net	2,1	\$ 5,3	\$ 16,3	\$ 14,8
Amortissements et pertes de valeur nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	3,3	3,3	10,9	10,3
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10,1	8,5	29,2	24,4
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2,5	1,9	7,5	5,2
Produits d'intérêts	(1,5)	(1,1)	(4,2)	(3,3)
Perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le bénéfice net	-	-	-	1,0
Charge d'impôt sur le résultat	0,7	2,0	5,8	5,6
Incidence sur les loyers de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> ¹	(12,6)	(10,4)	(36,7)	(29,6)
Profit sur liquidation lié à la rente de retraite	(0,8)	-	(0,8)	-
Gain sur la réduction du régime de retraite	-	-	-	(0,9)
BAIIA ajusté	3,8	\$ 9,5	\$ 28,0	\$ 27,5
BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets	2,0	% 4,9	% 4,9	% 4,8

¹ L'incidence sur les loyers de l'IFRS 16, *Contrats de location*, se présente comme suit :

	Pour les troisièmes trimestres de		Pour les neuf premiers mois de	
	2025	2024	2025	2024
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10,1	\$ 8,5	\$ 29,2	\$ 24,4
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2,5	1,9	7,5	5,2
Incidence sur les loyers de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	12,6	\$ 10,4	\$ 36,7	\$ 29,6

Mesures financières complémentaires

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile ou la cueillette en magasin, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents

canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes nettes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes nettes en ligne. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière complémentaire qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes nettes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes nettes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Déclarations prospectives

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans ce communiqué sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société, notamment les déclarations qui concernent la situation financière et les activités d'exploitation de la société, et reposent sur plusieurs hypothèses qui entraînent la possibilité que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, les plans, les priorités stratégiques et les perspectives commerciales ne se concrétiseront peut-être pas. En conséquence, la société ne peut garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront ni, le cas échéant, quels seront les avantages que la société en tirera. Les déclarations prospectives qui figurent dans les présentes visent à présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction en date du présent communiqué de presse et à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre le contexte opérationnel de la société. Le lecteur est toutefois prévenu que l'utilisation des déclarations prospectives pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des attentes, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société. Les déclarations prospectives dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les liquidités futures, les dépenses d'investissement planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du rapport de gestion de la société et comprennent celles qui sont mentionnées à la section intitulée « Gestion des risques d'exploitation et des risques financiers » du rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » du rapport de gestion de la société pour le troisième trimestre de l'exercice 2025.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

Les états financiers complets de la société, ainsi que les notes y afférentes et le rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2025, sont disponibles sur le Web, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument la responsabilité du caractère adéquat ou de l'exactitude du présent communiqué de presse.

SOURCE Reitmans (Canada) Ltd

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2024/19/c3611.html>

%SEDAR: 00002316F

Renseignements : Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec : Alexandra Cohen, Vice-présidente, Communications, Reitmans (Canada) Limitée, Téléphone : (514) 384-1140 poste 23737, Courriel : acohen@reitmans.com; Caroline Goulian, Chef des services financiers, Reitmans (Canada) Limitée, Téléphone : (514) 384-1140, Courriel : cgoulian@reitmans.com

CO: Reitmans (Canada) Ltd

CNW 17:00e 19-DEC-24